

Prêt Covid Résistance Pays d'Aix : il reste des fonds, mais peu de temps !

Jeudi 26 novembre 2020 à 18h30, le Gepa a organisé une rencontre institutionnelle en visioconférence accueillant– [Initiative Pays d'Aix](#) –, acteur majeur du territoire en matière d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise, représenté par David Rebeyren, son vice-président et Laurent Couvret son directeur, afin de présenter le fonds régional "[Covid Résistance](#)" aux chefs d'entreprise dont le siège social est implanté sur la Région SUD Pour candidater : <http://www.initiativepaysdaix.com/fonds-covid-resistance.html>.

Voici ce qu'il fallait retenir de cette conférence si vous n'avez pas pu y assister.

La Région Sud a initié la création d'un fonds de prêt régional dénommé COVID RESISTANCE afin de soutenir les entreprises impactées par la crise sanitaire et économique et a choisi le réseau INITIATIVE comme opérateur pour distribuer ces fonds à l'échelle régionale depuis le mois de mars 2020. IPA est l'interlocuteur pour tous les chefs d'entreprise du Pays d'Aix qui peuvent y recourir jusqu'à la mi-décembre 2020, en plus des autres dispositifs d'urgence, pour faire face à une baisse notable de leur chiffre d'affaires.

Concrètement, il s'agit d'un prêt de 3 000 à 10 000 €

- À taux zéro
- À l'entreprise (et non à la personne)
- Sans frais bancaire
- Sans caution
- Avec possibilité de différés de remboursement de 3 à 18 mois
- D'une durée de remboursement de 5 ans maximum
- Qui concerne :
 - tout type d'entreprise ("classique", de l'économie sociale et solidaire)
 - dont le siège social est en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus particulièrement, pour ce qui concerne cette présentation, dans l'une des 36 communes du Pays d'Aix
 - autonome, au sens de la réglementation européenne
 - dont l'effectif est inférieur ou égal à 20 salariés
 - connaissant une baisse d'activité d'au moins 30%, ou des besoins de trésorerie impactant la viabilité de l'entreprise liés à la crise sanitaire et aux mesures de fermeture administrative ou de confinement

80% de demandes satisfaites ! Pourquoi pas vous ?

3 600 entreprises de la région Sud en ont d'ores et déjà bénéficié, pour un engagement de 26 M€ En Pays d'Aix, cela représente 330 entreprises pour une enveloppe de 2,4M€. Environ 80% des demandes ont été satisfaites. Ce prêt, facile d'accès, donc, prenant fin au 31 décembre 2020, IPA encourage vivement tous les adhérents du Gepa et les autres entrepreneurs du Pays d'Aix à candidater rapidement !

Près de 30 M€ mobilisés !

Il s'agit d'un fonds initié par la région en mars, rapidement rejointe par la Banque des Territoires, pour une dotation totale de 20 M€. Devant l'ampleur de la crise annoncée, la région a mobilisé les collectivités locales et territoriales. Au total, 97 collectivités (communes et EPCI) dont 14 communes du Pays d'Aix, ont joué le jeu, abondant le fonds initial de la région. Soit une enveloppe de 32M€ environ dont 2,5M€ pour les entreprises du Pays d'Aix.

« Il nous reste des fonds, indique Laurent Couvret. 100% de l'enveloppe initiale d'1,5 M€ ont été consommés en deux mois et demi, puis nous avons fonctionné jusqu'en octobre grâce aux enveloppes communales sur lesquelles il reste environ 400 000 €. Au deuxième confinement, la région a débloqué une nouvelle enveloppe de 6 M€ pour l'ensemble de la Région, sous forme de "droit de tirage", ce qui

signifie que nous n'avons pas de montant affecté pour les entreprises du Pays d'Aix, mais la possibilité nous en servir jusqu'en fin d'année. Le site de demande de prêts en ligne devrait donc être fermé mi-décembre afin de traiter l'ensemble des demandes et organiser tous les comités de prêt pour engager les fonds d'ici au 31 décembre. »

Comment ça marche ?

« Il ne s'agit pas d'un guichet mais bien d'un fonds, insiste le directeur d'IPA, distribué sur la base de la validation d'un dossier à remplir en ligne sur un [site Web](#) créé pour l'occasion par le réseau Initiative-en un temps record. Les comités d'agrément qui valident, ou non les dossiers, sont composés de professionnels – chefs d'entreprises, experts (comptables, bancaires, etc.) –, pour l'essentiel des bénévoles d'IPA, une quarantaine mobilisée pour l'occasion, sur les 150 de l'association. Si la distribution du prêt n'est pas automatique, la démarche reste extrêmement souple et très simple d'accès. Les chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés peuvent même cliquer sur le bouton " demande de prise en charge" pour une aide.»

Sur le site, après la création du compte, trois onglets sont à remplir :

- 1/ une partie administrative : coordonnées, activité, code APE, date de création, effectif...
 - 2/ une partie diagnostic sur la situation actuelle : les difficultés auxquelles l'entreprise fait face, les besoins, les aides mobilisées etc.
 - 3/ et une partie financière succincte : CA à date et N-1, état des charges reportées et dettes...
- Ainsi que quelques documents administratifs à télécharger : KBIS, dernier bilan comptable, RIB...

« Dès que le dossier est complet, continue le directeur d'IPA, un conseiller (13 bénévoles et 8 membres de l'équipe sont exclusivement dédiés à cette étape de préparation de comité) appelle le chef d'entreprise et passe une bonne heure avec lui pour s'assurer non seulement que le dossier est vraiment complet, mais surtout que tous les éléments sont réunis en faveur de l'obtention du prêt. L'idée, c'est vraiment d'aider les entreprises. C'est d'ailleurs aussi un moyen pour nous de parler aux dirigeants de toutes les autres aides ; nous avons constaté que nombre d'entre eux ne maîtrisaient pas ou n'avaient pas mobilisé les aides auxquelles ils étaient éligibles pendant cette période, comme les fonds de solidarité, le chômage partiel, le report d'échéances bancaires... Certains découvrent aujourd'hui la possibilité de solliciter le bailleur grâce au crédit d'impôt accordé à ce dernier depuis le mois de novembre. Nous essayons, par cette prise de contact, de leur permettre de bénéficier d'autres mesures.

« À l'issue, précise-t-il, le comité d'agrément étudie le dossier en présence de l'entrepreneur (entre 2 et 7 comités hebdo) et prend une décision basée sur 3 critères :

- que l'entreprise, avant la crise, soit en bonne santé
- qu'elle soit vraiment impactée par la crise, ce qui se traduit dans les bilans et les chiffres d'affaires
- et que l'entrepreneur se soit mobilisé au maximum sur l'ensemble des aides auxquelles il a droit (chômage partiel, report de charges, report d'échéances bancaires, PGE, etc.). Le prêt Résistance Covid peut intervenir seul ou en complément, mais le chef d'entreprise doit, en quelque sorte, démontrer sa motivation à chercher des solutions.

Les chefs d'entreprise présents qui ont bénéficié du prêt ont ensuite pu poser des questions ou témoigner de la simplicité du dispositif et de la réactivité des équipes d'IPA, moins d'une semaine ayant pu s'écouler entre la demande en ligne et le déblocage des fonds !

À propos d'IPA

Initiative Pays d'Aix est une association loi de 1901, créée en 1997 à l'initiative de la Ville d'Aix-en-Provence et de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (Capa), afin de soutenir la création, la reprise-transmission et le développement d'activités à caractère économique sur le territoire communautaire (36 communes, hors Pertuis). Sa

mission ? Expertise, financement et accompagnement sur les premières années grâce à l'attribution de prêts d'honneur, sans intérêts et sans garanties, aux entrepreneurs s'installant en Pays d'Aix. Ces prêts permettent aux entrepreneurs de renforcer leurs fonds propres et de faciliter ainsi l'obtention de financements bancaires, privés et institutionnels. Au-delà du financement, Initiative Pays d'Aix accompagne les entrepreneurs dans le montage de leur dossier de financement, assure un rôle d'intermédiation financière auprès des banques et accompagne les entrepreneurs sur les premières années d'activité. En 2019, IPA a contribué à la création de 200 entreprises. Cette année, l'association observe, une baisse de 30% des créations. IPA s'attache au quotidien à aider les entrepreneurs, aujourd'hui plus que jamais en reportant, par exemple, les échéances de remboursement des prêts d'honneur – à l'occasion du premier confinement, un différé de trois mois a été accordé, suivi d'un deuxième, identique, à l'occasion du second confinement. L'association s'attache également à trouver des solutions aux problèmes de baisse de chiffres d'affaires, et à aider les entreprises à se digitaliser.